

Russie: les droits de l'Homme méprisés, leurs défenseurs en péril

Janvier 2010

L'enlèvement et l'assassinat de Natalia Estemirova le 15 juillet 2009 en Tchétchénie ont provoqué une réaction forte et légitime de la communauté internationale, y compris au plus haut niveau de l'Union européenne et des États-Unis. Le président russe Dmitri Medvedev également a réagi immédiatement, reconnaissant le lien entre l'assassinat d'Estemirova et son travail au sein de la principale organisation russe de défense des droits de l'Homme, Mémorial et promettant la tenue d'une enquête poussée. Six mois plus tard, on ne connaît toujours pas l'identité des assassins de Natalia Estemirova.

Le nom de Natalia Estemirova s'est ajouté à la liste, déjà longue, des militants qui ont payé de leur vie pour avoir dénoncé les injustices dont ils avaient été les témoins¹:

- 19 juin 2004 : le défenseur des droits des minorités et anthropologue Nikolaï Gourenko est assassiné à Saint-Pétersbourg ;
- 7 octobre 2006 : la célèbre journaliste de la *Novaïa Gazeta* Anna Politkovskaïa est abattue à Moscou ;
- 31 août 2008 : Magomed Evloev, activiste de l'opposition ingouche, est assassiné dans une voiture de police à l'aéroport de Nazran ;
- 19 janvier 2009 : le célèbre avocat spécialisé dans les affaires de violations de droits de l'Homme Stanislav Markelov et la journaliste de la *Novaïa Gazeta* Anastasia Babourova sont abattus en plein jour dans le centre de Moscou ;
- 15 juillet 2009 : Natalia Estemirova est kidnappée et assassinée.
- 11 août 2009 : Zarema Sadoulaeva et son époux Oumar Djabraïlov sont kidnappés dans les locaux de l'organisation « Sauvons la génération » où ils travaillaient. Ils ont été tué par balles.

Si les autorités russes ont pris certaines mesures visant à retrouver les auteurs de ces crimes², elles continuent de minimiser la signification de ces assassinats systématiques des défenseurs des droits de l'Homme. Trois jours après le meurtre d'Anna Politkovskaïa, Vladimir Poutine – alors président de la Russie – a qualifié son travail d'« insignifiant » pour le peuple russe. Presque trois ans plus tard, dans une interview à RFE/RL, le président de la République de Tchétchénie Ramzan Kadyrov a adopté une attitude similaire, mais bien plus dure, en déclarant que Natalia Estemirova était « une femme dénuée de tout honneur et de toute dignité » dont « personne n'avait besoin »³. Adam Delimkhanov, député à

1 Voir le rapport annuel et les appels urgents de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme sur www.fidh.org et www.omct.org

2 Le 3 novembre, des suspects dans l'affaire de l'assassinat de Markelov et Babourova ont été arrêtés sous l'accusation d'assassinat et de détention illégale d'armes.

3 « Chechen Leader Denies Blame For Killings, Accuses West Of Violence », RFE/RL, 10 août 2009, http://www.rferl.org/content/Chechen_Leader_Kadyrov_Denies_Blame_For_Killings_Accuses_West_Of_Violence/17

la Douma pour la République de Tchétchénie a, pour sa part, lors d'un passage à la télévision tchétchène le 4 juillet 2009, quelques jours avant l'assassinat de Natalia Estemirova, accusé les défenseurs des droits de l'Homme d'« aider les criminels-rebelles »⁴.

Le Kremlin n'a réagi officiellement à aucune de ces déclarations, manifestant ainsi une profonde incompréhension du danger spécifique lié au travail des défenseurs des droits de l'Homme. Le 23 novembre 2009, à l'occasion d'une rencontre avec les membres du Conseil auprès du président pour le développement des institutions de la société civile et des droits de l'Homme, le président Dmitri Medvedev a déclaré que tous les décès survenant en Fédération de Russie étaient d'égale importance et qu'il ne fallait pas mettre spécialement en avant ceux des journalistes ou des défenseurs des droits de l'Homme⁵. Le premier ministre Vladimir Poutine a exprimé la même opinion lors d'une conférence de presse à Paris, en novembre 2009 : il a souligné que tout meurtre était un événement dramatique, laissant entendre que les éliminations systématiques des représentants de la société civile devaient être considérés comme n'importe quel crime de droit commun.

Par ailleurs, de nombreux défenseurs des droits de l'Homme, syndicalistes et journalistes ont essayé de se plaindre aux autorités des menaces physiques et psychologiques dont ils faisaient l'objet ; mais dans l'écrasante majorité des cas, aucune enquête n'a été lancée, et les rares enquêtes ouvertes ont été rapidement fermées « pour manque de preuves ». La FIDH souligne que, comme stipulé dans les lignes directrices de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'Homme, les résultats obtenus par ces derniers en matière de défense des droits des victimes « ont eu un prix élevé : les militants eux-mêmes sont de plus en plus pris pour cible et leurs droits sont violés dans de nombreux pays. L'UE considère qu'il est primordial d'assurer la sécurité et le respect des droits des défenseurs des droits de l'Homme. » C'est pourquoi l'UE a entrepris d'« inciter les pays tiers à honorer leurs obligations en matière de respect des droits des défenseurs des droits de l'Homme et à les protéger contre toute attaque ou menace »⁶. La Révision universelle périodique de l'ONU a également invité la Russie à prendre des mesures visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme ; à adopter des mesures supplémentaires destinées à améliorer la liberté des médias et à protéger les conditions de travail des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme actifs dans le pays ; à conduire des enquêtes efficaces, à poursuivre en justice et à punir les responsables de violations des droits des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme. Il a été particulièrement souligné que les plaintes pour harcèlement déposées par les défenseurs des droits de l'Homme doivent être rapidement traitées et que les mesures adéquates doivent être prises pour assurer leur sécurité⁷.

Globalement, il apparaît que les autorités russes manquent de la volonté nécessaire pour mettre fin à la persécution des défenseurs des droits de l'Homme et pour faire en sorte qu'ils puissent mener à bien leur travail sans redouter de représailles et, surtout, sans le payer de leur vie. Malgré tout cela,

[95686.html](#) (vérifié le 17 janvier 2010).

4 « Il y a des gens qui se présentent en tant que défenseurs des droits de l'Homme qui aident ces *shaitans* (démons), ces criminels-rebelles, travaillent avec eux et appliquent leur politique... il y a différentes conversations... mais je sais ce que ressent notre police, notre société, je sais ce que disent les gens ordinaires, ils disent que les déclarations de ces gens... celles d'Aouchev en particulier mais aussi d'autres, en général, ce qu'ils disent et ce qu'ils font, ce sont des crimes qui ne sont pas différents de ceux que commettent les insurgés dans les forêts », Le Nœud Caucasiens, 13 août 2009, <http://www.eng.kavkaz-uzel.ru/articles/10907> (vérifié le 17 janvier 2010).

5 <http://www.kremlin.ru/transcripts/6074>

6 www.consilium.europa.eu/uedocs/.../GuidelinesDefenders.pdf

7 <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR%5CPAGES%5CRUSession4.aspx>

les défenseurs des droits de l'Homme en Russie continuent de travailler et de mettre en évidence de nombreux problèmes dont souffre le pays.

En 2009, plusieurs journalistes ont encore été assassinés en Russie : Anastasia Babourova, journaliste free-lance à la *Novaïa Gazeta*, assassinée en janvier 2009 ; Abdoulmalik Akhmedilov, rédacteur en chef d'un journal au Daghestan, assassiné le 11 août 2009⁸ ; Viatcheslav Iarochenko, rédacteur en chef d'un journal de Rostov, décédé de ses blessures après une violente agression en avril 2009 ; et Natalia Estemirova, qui contribuait régulièrement à la *Novaïa Gazeta*⁹. La nette augmentation des assassinats de journalistes constatée depuis 2008 représente une statistique alarmante et tragique. L'augmentation du nombre d'attaques visant des journalistes en Russie au cours de ces dernières années a porté à 20 le nombre de journalistes assassinés à cause de leur travail depuis 2000¹⁰. L'impunité flagrante dont bénéficient les assassins et l'absence de toute véritable enquête constituent une atmosphère menaçante pour la vie et le travail des journalistes qui dénoncent la corruption et les violations des droits humains en Russie.

En 2009, la FIDH a recueilli des informations sur de nombreux cas d'inféodation du pouvoir judiciaire au pouvoir politique, d'élections régionales inéquitables ou truquées, de suppression du droit d'association ou de réunion, et de détournement par les autorités de la législation anti-terroriste et anti-extrémiste afin de contrôler la société civile. Quant à la situation dans le Caucase du Nord, on peut difficilement considérer qu'elle s'est améliorée, même si l'« Opération contre-terroriste » a officiellement été levée le 16 avril 2009. Ces dernières années, le conflit tchéchène s'est propagé aux autres républiques du Caucase du Nord, spécialement au Daghestan et en Ingouchie.

Le système judiciaire utilisé pour persécuter des militants des droits de l'Homme

En 2009, les trois hommes accusés de l'assassinat de la célèbre journaliste et militante des droits de l'Homme Anna Politkovskaïa ont été jugés et acquittés par le jury. Le 3 septembre, après plusieurs appels déposés par la famille d'Anna Politkovskaïa, la Cour suprême russe a finalement ordonné une nouvelle enquête. Certes, cette décision prise par la plus haute institution judiciaire de Russie est louable, d'autant plus qu'il s'agit d'une affaire marquée par de nombreuses violations de la procédure et par un manque global de transparence ; mais il n'en reste pas moins que la justice russe demeure sous le contrôle de l'élite politique du pays et est souvent utilisée pour persécuter les représentants de l'opposition et les détracteurs du gouvernement.

En juillet 2009, Ramzan Kadyrov, président de la République de Tchétchénie, a porté plainte contre le directeur du centre de défense des droits de l'Homme (CDDH) Mémorial Oleg Orlov pour « diffamation » et « préjudice à son honneur et à sa dignité ». M. Orlov avait déclaré que le président Kadyrov était « coupable » de l'assassinat de Natalia Estemirova, représentante de Mémorial en Tchétchénie, survenu le 15 juillet, dans la mesure où Kadyrov était responsable de la mise en place d'un environnement répressif en Tchétchénie, ce qui a rendu impossible le travail des défenseurs des droits de l'Homme¹¹.

8 <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/163774/>

9 <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/155967/>

10 2010 World Report, Russia, http://www.rsf.org/en-rapport131-id_rubrique1007-Russia.html.

11 Voir le rapport de la mission d'observation judiciaire de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des

Après avoir examiné la plainte de R. Kadyrov, le tribunal de district de Tverskoï a condamné le CDDH Mémorial à une amende de 50 000 roubles (près de 1 140 euros), et M. Orlov à une amende de 20 000 roubles (près de 450 euros)¹². Le représentant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la liberté des médias, Miklos Haraszti, a indiqué que « des déclarations comme celle d'Orlov sont tout à fait légitimes dans une démocratie et ne devraient faire l'objet ni de sanctions de la justice civile, ni de sanctions pénales ».

Avant même que le tribunal de la ville de Moscou ne puisse examiner l'appel, R. Kadyrov a déposé au pénal une plainte contenant les mêmes accusations contre Oleg Orlov. Le 20 octobre 2009, la Direction centrale de Moscou pour les Affaires intérieures (GouVD) a accepté et enregistré cette plainte au pénal en se basant sur les parties 2 et 3 de l'article 129 du Code pénal russe (« diffamation »), qui prévoit pour les personnes reconnues coupables une amende et une peine de prison.

Un autre activiste des droits de l'Homme, Alexeï Sokolov, fait l'objet d'une accusation au pénal qui semble relever d'une tentative visant à l'empêcher de poursuivre son travail de soutien aux victimes de tortures et de mauvais traitements en détention. Sokolov a été arrêté par des policiers en civil le 13 mai 2009 et accusé d'avoir pris part, en 2004, à un vol d'équipements appartenant à la compagnie Ouraltemosvar, dans la région de Sverdlovsk¹³. Sokolov est le directeur de *Pravovaïa Osnova* (Base légale), une organisation de lutte contre la torture, et membre d'une commission de supervision civique sur les lieux de détention nommée par le Parlement russe. Avant son arrestation, il travaillait sur une affaire impliquant plusieurs officiers des forces de l'ordre qui se seraient livrés à des actes de torture à la prison IK-2 de Iekaterinbourg.

Sa détention préventive a été prolongée à deux reprises, et son procès devrait débiter le 19 janvier 2010. Les accusations dont il fait l'objet reposent sur les dépositions de détenus qui se sont plaints d'avoir été forcés de porter de fausses accusations contre des tiers, y compris contre Sokolov¹⁴.

Les résultats de l'enquête sur l'assassinat, le 31 août 2008, de Magomed Evloev (le propriétaire du site d'opposition www.ingushetia.org), et la version officielle d'après laquelle Evloev aurait été tué « accidentellement » pendant son arrestation sont décevants. L'avocat représentant la famille de la victime a déposé plusieurs appels demandant à reclasser l'affaire comme « assassinat prémédité », mais ces appels ont été rejetés par la cour. Ibragim Evloev, le policier qui a tué Magomed Evloev, a été accusé d'emploi négligent d'une arme à feu, et condamné à deux ans de détention dans une colonie pénitentiaire.

Au niveau international, la FIDH s'est réjouie de la ratification par la Russie, le 15 janvier 2010, du Protocole 14, permettant de réformer la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) et de faciliter son travail. La Russie a été le dernier des 47 membres du Conseil de l'Europe à ratifier ce Protocole.

droits de l'Homme sur le procès intenté au Centre de défense des droits de l'Homme Mémorial et à M. Orlov : <http://www.fidh.org/Publication-of-a-judicial-observation-report-on>.

12 Voir le communiqué de presse de l'Observatoire, 7 octobre 2009.

13 Voir le communiqué de presse de l'Observatoire, 21 août 2009.

14 « En détention provisoire, on confisque des documents au défenseur des droits de l'Homme Sokolov », 22 octobre 2009, PRIMA-News, http://prima-news.ru/index.php?type=1&news_type=0&page=0&news_id=1900&exday=0&exmonth=0&exyear=0&country_id=0.

Il s'agit d'un développement intéressant qui provient du Parlement russe, lequel avait auparavant estimé que le Protocole allait à l'encontre des intérêts nationaux de la Fédération de Russie. Si les affaires dans lesquelles le gouvernement russe est accusé constituent une partie importante du travail de la CEDH, la réaction du gouvernement russe aux jugements énoncés par la CEDH s'est limitée au paiement d'amendes. Celui-ci s'est toujours montré très réticent à enquêter sur de graves violations des droits de l'Homme comme les exécutions extra-judiciaires et la torture, particulièrement en Tchétchénie. À ce jour, la Russie n'a jamais condamné quiconque pour les violations établies dans les jugements de la CEDH.

Plus généralement, les questions relatives au système judiciaire et au système d'application de la loi demeurent des sujets de préoccupation permanents. L'année 2009 a vu croître la quantité de violations grossières, par la police, des droits des personnes arrêtées ou condamnées.

Élections aux Parlements régionaux et élections municipales

Le 11 octobre 2009, la Russie a organisé des élections municipales ainsi que des élections aux Parlements régionaux. L'organisation russe d'observation des élections Golos (« La voix ») a noté des violations à toutes les étapes du processus électoral aussi bien à Moscou (où les manifestations des contestataires organisées après le vote ont été dispersées) que partout ailleurs sur le territoire de la Fédération de Russie. Le rapport de Golos a également mis en évidence de nouveaux stratagèmes, dont le démarchage des partis politiques à la Douma et les poursuites judiciaires lancées à l'encontre du parti d'opposition Iabloko. De plus, Golos a pu prouver que dans de très nombreux cas, des employeurs ont fait pression sur leurs employés afin que ceux-ci votent pour *Russie unie* et convainquent leurs amis et leur famille d'en faire de même¹⁵.

Bien que le président Medvedev ait reconnu que les élections d'octobre n'ont pas été « claires comme de l'eau de roche », leurs résultats ont été entérinés et le parti *Russie unie* a remporté une large majorité des sièges dans toutes les régions du pays. Le seuil des 7 % des suffrages requis pour être représenté à la Douma et la complexité des procédures d'enregistrement des candidats ont représenté des obstacles organisationnels et financiers de poids pour les partis politiques, limitant leur capacité à prendre part aux élections. Au début du mois d'octobre, 5 825 candidats s'étaient vu refuser l'enregistrement ou avaient échoué à produire tous les documents requis pour l'obtenir¹⁶. Les partis politiques non représentés au Parlement russe et les candidats indépendants ont éprouvé le plus de difficultés à se faire enregistrer. Golos a rapporté que des faits aussi bénins que l'omission, dans le bulletin de candidature, de la mention de la région de résidence du candidat, a pu être considérée comme une raison suffisante pour refuser l'enregistrement. On a également constaté des cas d'intimidation des candidats dans le but de les inciter à ne pas prendre part aux élections. Par exemple, Pavel Zabrodine, un candidat d'opposition de la région du Kourgan, avait été enregistré en tant que candidat mais il a retiré sa candidature deux heures après avoir obtenu l'enregistrement, parce que sa femme aurait été menacée.

15 A. Bouzine et A. Kynev, rapport de l'association « Golos », « Élections en Russie : 11 octobre 2009 ».

16 A. Kornya, V. Kholmogorova, « Sélection au départ », *Vedmosti*, 2 octobre 2009, N° 186 (2456).

Golos a aussi rapporté un nombre important de falsifications au moment du décompte des voix, y compris des transformations de votes pour *Iabloko*, pour le Parti communiste de la Fédération de Russie ou pour le LDPR (un parti d'extrême droite) en votes pour *Russie unie*. A Astrakhan, de nombreuses violations ont eu lieu, parmi lesquelles des cas de harcèlement à l'encontre de candidats d'opposition. Des agents (officiels ou non) des forces de l'ordre ont expulsé les représentants du parti *Russie juste* des bureaux de vote quelques instants avant leur fermeture. Ceux-ci qui se sont vu interdire l'accès au dépouillement, jettant un doute sérieux sur les résultats du scrutin. Le candidat de *Russie juste*, un prétendant sérieux à la victoire, s'apprête à déposer plainte devant la CEDH¹⁷.

La liberté d'association¹⁸

En avril 2009, le président Medvedev a entamé un dialogue avec les représentants de la société civile russe concernant la loi controversée de 2006 sur les ONG et de sa mise en application. Il a reconnu que cette loi comportait certaines restrictions « insuffisamment justifiées » et que de nombreux membres du gouvernement considéraient les ONG comme une menace. Quelques mois plus tard, le ministère du Développement économique, avec le soutien de l'administration présidentielle, a préparé un nouveau projet de loi sur les ONG en Russie. Le texte a été soumis à la Douma le 23 novembre 2009. Le projet de loi propose d'offrir un soutien financier et d'information à de nombreuses ONG russes travaillant dans le domaine des droits sociaux ; ses détracteurs font remarquer que cette loi pourrait fortement réduire l'accès à des financements internationaux aux ONG spécialisées dans des questions politiquement sensibles comme le suivi des élections ou les droits des détenus. De plus, le 1^{er} août 2009, le président Medvedev a personnellement proposé des amendements à la loi sur les ONG. Ces amendements, préparés avec l'aide du Groupe de travail sur la société civile, avaient pour but d'améliorer les dispositions de la loi concernant l'enregistrement, le contrôle et la responsabilisation des ONG russes. Il s'agit d'un progrès louable, mais des améliorations supplémentaires s'imposent pour que la législation sur les ONG ne soit pas manipulée à des buts politiques ou autres.

Les autorités russes continuent de restreindre le droit de réunion et se montrent plus zélées que jamais en matière d'interdiction de rassemblements pacifiques et de manifestations, spécialement celles organisées par des groupes d'opposition ou par des activistes des droits de l'Homme. Par exemple, les autorités de la ville de Moscou justifient les refus qu'elles opposent à la tenue de manifestations en arguant de la gêne que cela représenterait pour le trafic automobile, ou bien en expliquant que le dépôt de la demande était trop tardif ou trop prématuré... ce qui ne les empêche pas d'autoriser l'organisation de manifestations par des groupes pro-Kremlin dans le centre de la capitale.

Le 31 décembre 2009, un groupe de sympathisants de l'opposition et d'activistes des droits de l'Homme a essayé d'organiser une manifestation pacifique afin d'appeler le gouvernement à respecter l'article 31 de la Constitution russe, qui garantit la liberté de réunion. Les autorités de la ville avaient rejeté la demande déposée par ce groupe pour une manifestation le 25 décembre, expliquant que cette

17 « Chéine : nous irons jusqu'à Strasbourg pour faire annuler les résultats des élections à Astrakhan. », Le Noeud Caucasiens, septembre 2010, <http://59.kavkaz-uzel.ru/articles/164019/>

18 Voir le rapport annuel et les appels urgents de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme sur www.fidh.org et www.omct.org

demande avait été envoyée trop tôt. Le 31, des dizaines de personnes furent arrêtées. Parmi elles, Lioudmila Alexeeva, âgée de 82 ans, célèbre militante russe des droits de l'Homme et récente lauréate du Prix Andreï Sakharov du Parlement européen, qui était déguisée en *Snégourotchka* (selon la tradition russe, c'est la petite-fille du Père Gel, l'équivalent russe du Père Noël). Ils ont été relâchés plus tard, après avoir passé plusieurs heures dans un commissariat de police.

Le 15 janvier 2010, après plusieurs refus, les autorités de Moscou ont finalement autorisé la tenue d'une manifestation marquant le premier anniversaire de l'assassinat de S. Markelov et de N. Babourova. Les organisateurs de ce rassemblement n'avaient pas d'objectif politique ; ils souhaitent seulement demander que justice soit faite pour les journalistes et de défenseurs des droits de l'Homme assassinés en 2009. Pourtant, la manifestation, qui attira un peu plus de 800 personnes, a été dispersée par les forces spéciales de la police. Une trentaine de manifestants ont été arrêtés et s'ils ont été rapidement libérés, plusieurs d'entre eux font l'objet de plaintes administratives « à des fins éducatives », selon l'un des chefs de la police¹⁹. Plus tôt dans le courant de l'année 2009, des manifestations commémorant les décès de Natalia Estemirova, Stanislav Markelov et Anastasia Babourova avaient également été violemment dispersées par les forces spéciales de la police de Moscou.

Détournement de la législation anti-terroriste

Au cours des dix dernières années, de nombreuses violations des droits de l'Homme ont été commises en Russie dans le cadre de la législation destinée à combattre le terrorisme et l'extrémisme²⁰. S'il est vrai que la menace terroriste existe dans diverses régions de Russie, en particulier dans le Caucase du Nord, la FIDH a mis en évidence de nombreux cas dans lesquels la législation anti-terroriste avait été utilisée pour fabriquer des accusations et persécuter arbitrairement des communautés religieuses, en particulier musulmanes, dans différentes régions de Russie. Profitant de la défiance largement partagée à l'égard de l'islam et jouant sur les préjugés, les agences de maintien de l'ordre persécutent les groupes religieux considérés suspects. Ce faisant, elles contribuent à la radicalisation de la société, ce qui, à son tour, conduit à l'intensification de la menace terroriste²¹.

La loi anti-extrémisme, adoptée en 2002 et amendée en 2007, élargit de façon significative la définition du concept d'extrémisme, qu'elle présente comme « l'incitation à la haine ou à l'hostilité raciale, religieuse, sociale ou politique ». La définition des « crimes de haine » dans le Code pénal a également changé (article 63 du Code pénal). En se fondant sur des définitions imprécises qui peuvent être interprétées de façon arbitraire, les mécanismes de lutte contre l'extrémisme conduisent à de nombreux abus contre divers représentants de la société civile tels que les ONG, les organisations politiques, les groupes religieux, les journalistes et les blogueurs. En janvier 2009, Amiran Bouraev a été illégalement arrêté et détenu, brutalement battu et menacé de sévices sexuels. Ses ravisseurs souhaitent qu'il témoigne contre deux membres d'un groupe anarchiste dans la région de Tioumen, Andreï Koutouzov et Roustam Fakhretdinov. Ces derniers étaient suspectés

19 Le Nœud Caucasiens, <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/164434/>.

20 Rapport FIDH / Assistance civique, « Une société sous contrôle », juillet 2009.
http://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a6772.pdf

21 Rapport FIDH / Assistance civique, « Une société sous contrôle », juillet 2009.
http://www.fidh.org/IMG/article_PDF/article_a6772.pdf

d'extrémisme pour avoir taggué sur les murs du bureau de recrutement de l'armée de Tioumen des graffitis « anti-armée », notamment « J'aime les gens », « Ne faites pas votre service » et « A bas l'esclavage à l'armée ! »²².

La législation anti-terroriste a connu un développement très récent avec le projet de loi présenté à la Douma par le ministre des Transports et par le vice-premier-ministre Sergeï Ivanov début janvier 2010. D'après ce projet de loi, toute personne reconnue coupable d'avoir bloqué des routes importantes, des autoroutes et des voies de chemins de fer peut être condamnée à une peine allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et à l'équivalent de 2 300 euros d'amende. La raison officielle donnée par les auteurs de ce projet de loi est le nombre croissant d'attaques terroristes sur les autoroutes et les voies de chemins de fer, la dernière en date étant l'attentat commis contre le train Moscou-Saint-Pétersbourg le 27 novembre 2009; mais il est plus probable que cette loi vise les participants à des manifestations pour les droits sociaux, comme par exemple celle tenue dans la ville industrielle de Pikalevo, dont les résidents ont protesté contre le non versement des salaires et contre le fort taux de chômage.

La situation dans le Caucase du Nord

Tchéchénie

En Tchéchénie, d'après Mémorial, le nombre d'attaques terroristes et de victimes demeure élevé. Les arrestations et détentions arbitraires, les enlèvements et les actes de torture commis par les forces de l'ordre tchéchènes contribuent à une atmosphère d'anarchie et de chaos dans la République de Tchéchénie.

Si Mémorial souligne que le nombre d'hommes des services spéciaux tués ou blessés en 2009 est en baisse (52 tués et 121 blessés), les forces spéciales de la République de Tchéchénie continuent de perdre de nombreux soldats et officiers. Selon les sources officielles, les insurgés ont de leur côté connu de grandes pertes en 2009. Dans le courant du seul mois d'octobre 2009, 35 insurgés auraient été tués et 42 blessés²³.

La violence et la dureté des autorités tchéchènes dans leur lutte contre l'insurrection met en danger la vie des populations civiles. Le 7 juillet 2009, Rizvan Alebkov et son fils auraient été enlevés par des officiers du commissariat de police d'Akhkinchu-Borzoï. Quelques heures plus tard, des hommes non identifiés ont publiquement abattu Rizvan Alebkov dans le centre d'Akhkinchu-Borzoï²⁴. Cette affaire est l'une des dernières sur lesquelles Natalia Estemirova a travaillé avant son assassinat. Les disparitions forcées et les détentions arbitraires sont également très répandues.

En 2009, Mémorial a rapporté de nombreux cas dans lesquels des représentants des forces de l'ordre et des services spéciaux tchéchènes ont brûlé les maisons des familles des insurgés afin de punir les rebelles. C'est notamment ce qui s'est produit le 18 juin 2009 quand deux maisons appartenant à la famille Baïssouev, dont le fils est un insurgé, ont été incendiées par des agents des services spéciaux. Les agents des services spéciaux ont forcé la famille à sortir des maisons, puis ont disposé du foin à

22 21 Septembre 2009, <http://www.hro.org/node/6355>.

23 Ibid.

24 Centre de défense des droits de l'Homme Mémorial, Bulletin sur la situation dans le Caucase du Nord, été 2009.

l'intérieur avant d'y mettre le feu. Ils sont restés sur place assez longtemps pour s'assurer que les maisons ne pouvaient pas être sauvées²⁵.

Ingouchie

La situation en Ingouchie reste extrêmement instable. Le président ingouche, Iounous-Bek Evkourov, a été grièvement blessé dans un attentat en juin 2009 et a dû passer deux mois à l'hôpital. Pendant ce temps, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les mauvais traitements des détenus par les forces de maintien de l'ordre et par les services spéciaux se sont poursuivies dans le cadre de nombreuses opérations de contre-insurrection. Par exemple, Maskhoud Chibiev a été kidnappé par des agents des forces spéciales non identifiés le 4 septembre 2009 à Nazran. Ce n'est qu'après que sa mère en ait appelé au Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe Thomas Hammarberg et à l'ombudsman russe Vladimir Loukine, lors de leur visite en Ingouchie, que l'on a appris où Chibiev se trouvait. Détenu sous l'accusation d'avoir participé à l'attaque terroriste du 17 août 2009 contre le commissariat de police de Nazran, lors de laquelle des dizaines de policiers ont été tués, Chibiev a dans un premier temps reconnu avoir participé à cette attaque, mais il a par la suite affirmé avoir été torturé et forcé à confirmer la véracité des accusations portées contre lui²⁶. De nombreux cas similaires existent, dont les derniers cas sont:

- Magomed Oziev, kidnappé le 5 septembre 2009 et transporté à travers la frontière vers la Tchétchénie et disparu depuis.
- Maskhoud Makhloev, kidnappé par des hommes des services spéciaux non identifiés le 29 octobre 2009 et disparu depuis.
- Aliskhan Pliev, enlevé à son domicile par 25 hommes masqués en uniforme le 4 novembre 2009, n'a toujours pas été retrouvé.

Makcharip Aouchev, personnalité publique et activiste des droits de l'Homme bien connu en Ingouchie, a été abattu en Kabardino-Balkarie le 25 octobre 2009. Quelques semaines plus tôt, le 15 septembre, des membres non identifiés des forces de sécurité avaient essayé de l'enlever au moment où il rentrait chez lui après une rencontre avec Iounous-Bek Evkourov, le président de la République d'Ingouchie. Grâce à l'aide de ses amis, il était parvenu à s'échapper. La famille de Makcharip Aouchev a dû quitter l'Ingouchie pour Saint-Pétersbourg après que sa femme, Fatima Djanieva, a survécu à ce qui semble avoir été une tentative d'assassinat. Deux oncles et deux neveux de Fatima ont été kidnappés à Saint-Pétersbourg le 28 décembre 2009 et n'ont pas été retrouvés depuis²⁷.

Daghestan

La situation dans la république du Daghestan est similaire à celle de l'Ingouchie : là aussi, le nombre de détentions arbitraires et de disparitions forcées imputables aux services spéciaux est en augmentation. Les enlèvements de Mirza Kassimov, Sirajoudine Oumarov et Narimane Mamediarov en septembre 2009 font partie des cas les plus récents. Si ces trois hommes ont été enlevés dans des circonstances et à des dates différentes, les sources officielles ont rapporté à la fin du mois de septembre qu'ils avaient tous les trois été tués le 11 septembre durant une opération contre-terroriste

25 Ibid.

26 Centre de défense des droits de l'Homme Mémorial, Bulletin sur la situation dans le Caucase du Nord, automne 2009.

27 « Les membres de la famille de la veuve d'Aouchev disparus à Saint-Pétersbourg n'ont toujours pas été retrouvés », 12 janvier 2009, Le Nœud Caucasiens, <http://www.kavkaz-uzel.ru/articles/164118/>.

visant un groupe d'insurgés. Les cas de Mourad Salikhov, enlevé le 29 octobre puis tué, de Sirajoudine Chafiev et de Rachid Gassanov, enlevés le 8 septembre, et d'Eldar Meteev, menotté et enlevé par plusieurs hommes en civil le 22 octobre ont également été rapportés par Mémorial.

Dans ce contexte d'exécutions sommaires et de disparitions de civils, la situation sociale et politique au Daghestan s'est nettement détériorée. Les violentes tactiques de lutte contre-insurrection employées par les forces gouvernementales mettent en danger la vie des civils et se déploient dans un climat général d'impunité. De nombreuses familles d'hommes enlevés (ou tués) attirent l'attention des autorités sur ces crimes par des manifestations publiques pour demander justice. Ces manifestations sont, le plus souvent, violemment dispersées.

Les droits socio-économiques en Russie : les travailleurs migrants encore plus vulnérables pendant la récession économique

La Fédération de Russie est, après les États-Unis, le deuxième pays au monde en matière d'immigration de travail. Plusieurs millions de travailleurs migrants originaires du Caucase, d'Asie centrale ou d'autres pays voisins y résident et leur nombre s'accroît chaque année²⁸.

Bien que la législation ait connu certains changements en 2006-2007, la plupart des entreprises russes continuent de refuser aux migrants un contrat de travail écrit. Ceci met les travailleurs à la merci de leurs employeurs, avec pour conséquence des journées de travail excessivement longues, le non versement des salaires, la confiscation des passeports, des menaces, du travail forcé et, souvent, des conditions de travail et de vie abominables. Il y a un mois, le 28 décembre 2009, 15 mineurs kirghizes ont été découverts dans une usine de vêtements clandestine d'une ville de la banlieue de Moscou où ils étaient utilisés comme des esclaves²⁹.

Pour obtenir le droit de travailler et de résider légalement en Fédération de Russie, les migrants se heurtent à de nombreuses restrictions administratives, en particulier un examen médical. La complexité de la loi permet à de fausses compagnies d'enregistrement de duper les migrants en leur proposant de s'occuper de l'enregistrement de leur lieu de résidence ou de leur permis de travail. Mais la principale restriction est posée par le système de quotas. En 2007, ce système avait autorisé six millions de migrants à être employés par les compagnies russes. En 2008, ce quota a brusquement été réduit à 1,8 million d'individus, si bien que le seuil maximal a été rapidement atteint dans de nombreuses régions de Russie, y compris Moscou³⁰. Par conséquent, de nombreux migrants demeurent et travaillent en Russie illégalement, et font souvent l'objet d'expulsions administratives.

En décembre 2008, le premier ministre V. Poutine a officiellement annoncé une nouvelle baisse drastique du quota pour l'année 2009, qui a pratiquement été baissé de moitié, et a soutenu l'idée selon laquelle, pour répondre à la crise économique, les entreprises russes devaient embaucher des citoyens russes et non des migrants. L'année 2009 fut particulièrement difficile pour les travailleurs

28 *Vedomosti*, 6 octobre 2009. <http://www.vedomosti.ru/newspaper/article/2009/10/06/215550>.

29 « 15 enfants esclaves kirghizes libérés d'une usine près de Moscou », RIANovosti, 28 décembre 2009, <http://en.rian.ru/russia/20091228/157403486.html>.

30 Rapport de Human Rights Watch, « Are You Happy to Cheat Us ? », 10 février 2009.

migrants en Russie : le chômage les frappe plus durement que les travailleurs locaux³¹, et les mauvais traitements dont ils font l'objet n'ont fait qu'empirer³². A la demande des régions russes, le quota officiel pour les permis de travail en 2010 a été fixé à 1,9 millions, avec 600 000 permis supplémentaires en réserve³³. Certains emplois demeurent, dans les faits, interdits aux migrants, comme le commerce sur les marchés, la vente de boissons alcoolisées ou de produits pharmaceutiques. La crise économique a encore fragilisé les droits et la sécurité des migrants, qui sont menacés par le durcissement de la politique du centre fédéral mais également de la politique conduite par les autorités régionales, sans oublier les déclarations ou actions publiques de divers groupes politiques nationalistes ou pro-gouvernementaux.

Depuis 2003, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a porté un intérêt croissant à la question du traitement des migrants originaires d'Asie centrale et du Caucase, qui sont souvent les victimes de l'arbitraire des policiers ou des représentants de l'administration. En octobre 2008, le CERD s'est dit « préoccupé par des rapports établissant que, dans la pratique, la jouissance de nombreux droits et avantages dépend de l'enregistrement, et que la police se montre souvent réticente à accorder le droit de résidence aux Tchétchènes et à d'autres personnes originaires du Caucase, aux Roms, aux Turcs meskhètes, aux Yezidis, aux Kurdes et aux Hémichis dans le Kraï de Kasnodar, ainsi qu'aux Tadjiks, aux personnes originaires d'Afrique ou d'Asie, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés ». Le Comité s'est aussi dit « préoccupé par des rapports selon lesquels des non-citoyens et des travailleurs appartenant à des minorités ethniques sont souvent exploités au travail et discriminés à l'embauche ». Le Comité a issu une recommandation afin « que l'État partie intensifie ses efforts en matière de protection des non-citoyens et des travailleurs appartenant à des minorités ethniques contre l'exploitation au travail et la discrimination à l'embauche, par exemple en soutenant efficacement les victimes et en formant les juges et les inspecteurs du travail à l'application des articles 2 et 3 du Code du Travail »³⁴.

RECOMMANDATIONS

La FIDH appelle les autorités russes à :

- Garantir la liberté d'association en toutes circonstances, ainsi que l'intégrité physique et psychologique des défenseurs des droits de l'Homme en Russie. Mettre fin immédiatement, et de manière inconditionnelle, au harcèlement qu'ils subissent, et conduire des enquêtes indépendantes concernant les menaces et les attaques mentionnées plus haut, afin d'identifier les responsables, de les faire juger par des tribunaux ordinaires, compétents et impartiaux, et de les sanctionner pénalement conformément à la loi russe et aux standards internationaux en matière de droits de l'Homme ;

31 Newru.ru, 6 octobre 2009, <http://www.newsru.ru/finance/06oct2009/emigrantes.html>.

32 Rapport de Human Rights Watch, « Slow Movement : Protection of Migrants' Rights in 2009 », 16 décembre 2009.

33 « Les syndicats se sont prononcés contre la délivrance de permis de travail aux travailleurs étrangers et ont proposé au pays de se passer complètement de migrants », Newsru.ru, 8 décembre 2009, <http://www.newsru.ru/russia/08dec2009/migrants.html>.

34 <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G08/441/78/PDF/G0844178.pdf?OpenElement>

- Appliquer les mesures contenues dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, en particulier l'article 1 qui stipule que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international » et l'article 12.2 qui demande aux États de prendre « toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination *de facto ou de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration » ;
- Garantir la liberté d'expression et l'intégrité physique et psychologique des journalistes en Russie en toutes circonstances, conformément aux instruments régionaux et instrumentaux applicables. Autoriser la tenue d'enquêtes indépendantes sur les affaires d'assassinat ou de harcèlement, et faire en sorte que ceux qui ordonnent et exécutent de tels actes soient dûment identifiés et jugés ;
- Garantir la liberté de réunion pacifique et l'intégrité physique des manifestants, conformément à l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Garantir l'indépendance de la justice et le droit à la défense, conformément à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Faire en sorte que la législation anti-terroriste et les moyens mis en œuvre dans ce cadre soient conformes aux standards régionaux et internationaux en matière de droits de l'Homme ratifiés par la Fédération de Russie ;
- Amender la législation anti-terroriste et anti-extrémiste existante afin de mieux définir son champ d'application, assurer sa mise en conformité avec les obligations internationales prises par la Russie en matière de droits de l'Homme, notamment le respect des principes de légalité et de non-détention arbitraire définis par l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et garantir le droit à faire appel d'une mise en détention auprès des autorités légales ;
- Libérer, après modification de la procédure les visant, toutes les personnes détenues et arbitrairement condamnées sur la base d'accusations de terrorisme montées de toutes pièces ou, s'il existe des preuves tangibles de leur implication dans des activités illégales, les faire juger par une cour libre et équitable, où leurs droits à la défense seront assurés ;
- Définir plus précisément la torture dans le Code pénal russe et explicitement en interdire l'emploi, comme stipulé dans l'article 4 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; amender en conséquence l'article 117 du Code pénal ;
- Conduire des enquêtes libres et impartiales sur les accusations de tortures, disparitions forcées et exécutions sommaires portées à l'encontre d'agents des forces de l'ordre ;

- Développer des programmes anti-corruption efficaces et les mettre en œuvre au sein de l'administration et de la police ;
- Garantir que des aveux obtenus par des pressions physiques et psychologiques ne soient pas considérés comme des preuves lors des procès, comme stipulé dans l'article 15 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Garantir que les personnes persécutées dans leur pays d'origine aient accès aux procédures de demande de droit d'asile, et garantir le principe du non-refoulement, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole relatif au statut des réfugiés, ainsi qu'à l'article 3 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales ;
- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la transposer dans la législation nationale, notamment en qualifiant les disparitions forcées d'infractions comme exigé par l'article 4 ;
- Assurer une application efficace de la législation de travail et de la protection sociale aux travailleurs migrants, et traduire en justice les employeurs ayant recours au travail forcé ou à l'asservissement ;
- Ratifier le statut de la Cour Pénale Internationale ;
- Signer et ratifier la Convention internationale des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ainsi que la Convention européenne sur le statut légal des travailleurs migrants ;
- Appliquer sans délai les recommandations que le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a adressées à la Russie en 2003, spécialement celles concernant l'accès à la citoyenneté pour les personnes originaires d'ex-républiques soviétiques, et celles concernant les inspections et les contrôles d'identité qui ciblent des minorités spécifiques ;
- Appliquer sans délai les recommandations du Comité des droits de l'Homme des Nations unies concernant la rhétorique xénophobe et la discrimination raciale pratiquées par les officiels russes ;
- Appliquer l'observation générale n°30 du CERD concernant la discrimination contre les non-citoyens, spécialement les mesures IV, V et VI concernant l'accès à la citoyenneté, l'administration de la justice et l'expulsion des non-citoyens ;
- Inviter sur une base permanente des représentants des mécanismes spéciaux des Nations unies, en particulier du Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, du Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés

fondamentales dans la lutte anti-terroriste, du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, et du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes ;

- En toutes circonstances, respecter les principes et les mesures compris dans les textes internationaux et régionaux relatifs à la protection des droits de l'Homme ratifiés par la Fédération de Russie.